



**COMMUNIQUÉ**  
Pour diffusion immédiate

## **LA HAUTE-YAMASKA, PRÊTE À INTERVENIR HORS DU RÉSEAU ROUTIER**

**Sainte-Cécile-de-Milton, le 2 octobre 2018** – À l'occasion du lancement de la Semaine de la prévention des incendies, la MRC de La Haute-Yamaska et le Comité technique de sécurité incendie (CTSI) présentent les nouvelles mesures mises en place afin d'améliorer la qualité des services de sauvetage et d'intervenir de manière efficace et sécuritaire lors d'une situation d'urgence hors du réseau routier.

Ces mesures découlent d'une recommandation émise par le Comité régional de concertation en sécurité incendie (CRCSI) et entériné par le conseil de la MRC en septembre 2016. Le CTSI a alors reçu le mandat d'élaborer un Protocole local d'intervention hors du réseau routier. « De par la nature du territoire de la Haute-Yamaska et la pléiade d'activités de plein air qui y sont pratiquées, il est nécessaire se doter d'un protocole d'intervention afin d'optimiser les services d'urgence », explique M. Paul Sarrazin, préfet de la MRC.

Finalisé en août 2018, le Protocole est le résultat d'une collaboration avec les organismes gouvernementaux, les centres d'urgence 9-1-1, les intervenants d'urgence et les gestionnaires de territoire. Il détermine l'organisation ainsi que la planification du sauvetage ou de l'évacuation d'une victime lors d'une intervention d'urgence hors du réseau routier. Il définit les rôles et responsabilités de chacun, fait l'inventaire des ressources matérielles disponibles et de leur localisation sur le territoire. Le Protocole se veut également un outil afin de favoriser l'intervention des ressources médicales auprès des victimes par la coordination des opérations de transport.

Intervenir efficacement hors du réseau routier nécessite des compétences particulières et des équipements spécifiques. Dans le cadre de l'élaboration du Protocole, le CTSI a identifié le Service de sécurité incendie (SSI) de la municipalité du canton de Shefford comme porteur de ce dossier, notamment en raison de sa situation géographique stratégique sur le territoire. « Notre service est appelé à jouer un rôle de référence concernant les interventions hors du réseau routier en collaboration avec les autres SSI. Ces interventions comprennent les sauvetages avec ou sans évacuation de blessés, les interventions en espace escarpé, les sauvetages dans les sentiers de motoneiges ou de véhicules tout terrain, la désincarcération », précise M. André Cadorette, directeur du SSI.

Pour assurer ce nouveau rôle, le SSI a procédé à l'acquisition de divers équipements relatifs au sauvetage hors route, dont un véhicule tout terrain de type côte à côte muni de chenilles, grâce à une subvention d'un peu plus de 61 000 \$ du Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier du ministère de la Sécurité publique. Cette aide financière permettra aussi au personnel du SSI de recevoir une formation sur le sauvetage hors du réseau routier d'ici la fin de l'automne 2018.



Bien que la Haute-Yamaska a pris action pour optimiser les interventions hors du réseau routier, il convient de rappeler que le citoyen demeure la première personne responsable de sa sécurité. La campagne de sensibilisation « En nature, ma sécurité, c'est ma responsabilité » met l'accent sur quatre points à considérer avant de partir en expédition :

- **Je dis où je vais.** Informez vos proches avant de partir à l'aventure afin qu'une tierce personne soit au courant de votre expédition.
- **Je sais où je suis.** Prenez connaissance du terrain où vous vous aventurez avant de partir. En cas de besoin, vous pourrez orienter rapidement les services d'urgence.
- **Je garde le contact.** Partez accompagné ou assurez-vous d'avoir l'équipement nécessaire, comme un dispositif de messagerie GPS, pour contacter quelqu'un en cas d'absence du réseau de votre téléphone cellulaire.
- **Je compte d'abord sur moi.** Apportez une trousse de premiers soins, elle vous sera utile en cas d'incident mineur, ou en attendant l'arrivée des secours.

Le Protocole local d'intervention hors du réseau routier peut être consulté sur le site Web de la MRC au [www.haute-yamaska.ca](http://www.haute-yamaska.ca), à la page Sécurité publique.

– 30 –

Sources : André Cadorette  
Directeur  
Service de sécurité incendie de la  
municipalité du canton de Shefford  
450 539-2258, poste 401

Marlène Pawliw  
Coordonnatrice aux communications  
MRC de La Haute-Yamaska  
450 378-9976, poste 2239